



Pôle Immobilier et Domaine Public Communal  
Direction Bâtiment et Infrastructure  
Service Programmation et Travaux

## LETTRE DE CONSULTATION

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de la Seyne sur Mer  
20, Quai Saturnin FABRE  
CS 60226  
83500 LA SEYNE SUR MER

### B - Objet de la consultation

#### Consultation BATCOM 202510

« Acquisition d'un module sanitaire équipé accessible aux Personnes à Mobilité Réduite pour le site de La Dominante à la Seyne sur Mer »

Procédure adaptée établie en application des dispositions de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique

### C - Désignation de l'achat

La ville de la Seyne-sur-Mer souhaite acquérir un bloc sanitaire aux normes PMR pour les usagers du site de La Dominante à la Seyne sur Mer.

La livraison ainsi que la pose du module comprenant le calage et la mise à niveau seront à la charge du titulaire.

Les prescriptions techniques sont détaillées ci-dessous.

Ce sanitaire devra être impérativement totalement installé et en service le mois de la rentrée scolaire, soit le mardi 30 septembre 2025 au plus tard.

## D – Règlement de la consultation

### D.1 Remise des plis

Si la consultation vous intéresse, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me retourner complété le projet de marché accompagné des documents demandés en annexe au présent courrier.

**Votre offre devra me parvenir sous pli dématérialisé avant le :**

**Le MARDI 29 JUILLET - 15H, date et heure limites de remise des offres.**

Les offres doivent parvenir à la Direction des Bâtiments et Infrastructure de manière dématérialisée par messagerie électronique sur l'adresse mail suivante :

**[marches-securises.fr](mailto:marches-securises.fr)**

avec, en objet de la réponse électronique, la mention suivante :

**« Offre pour CONSULT BATCOM 2025.10**

**« Consultation pour l'achat d'un sanitaire aux normes PMR pour les usagers du site de La Dominante à la Seyne sur Mer. »**

Nota : la remise d'une offre vaut engagement et acceptation sur les pièces contractuelles visées dans la présente lettre de consultation.

### D.2 Critère de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères pondérés suivants :

- |  |             |
|--|-------------|
| <b>1. Critère Prix des Prestations :</b> | <b>60 %</b> |
| <b>2 Critère Valeur technique :</b>      | <b>40%</b>  |

#### **1 Prix des Prestations 60 %**

Le critère du prix des prestations sera analysé à partir du montant global et forfaitaire fixé à l'Acte d'Engagement.

#### **2- Valeur technique 40 %**

Le critère "Valeur technique" sera apprécié au regard de l'équipement proposé, de la dimension et la qualité de la structure du module et de ses équipements.

Ainsi le candidat devra remettre **un dossier technique comprenant la fiche technique de l'équipement présentant la dimension et la qualité de la structure (motorisations, mécanismes,...), de plans côtés et de photographies-simulations imagées des façades.**

Chaque offre fera pour chaque critère l'objet d'un classement, le pouvoir adjudicateur appréciant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse en tenant compte de l'importance de chaque critère et à partir de la vue d'ensemble qui se dégagera de ces différents classements.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les meilleures offres telles que ressortant d'une première analyse des offres ou avec l'ensemble des offres.

L'ensemble des éléments de l'offre pourront être négociés, mais la négociation pourra également ne porter que sur un aspect de l'offre.

### **D.3 Autres éléments de la consultation**

Le délai de validité des offres est de quatre (4) mois à compter de la date limite de réception des offres fixée dans la présente lettre de consultation.

Les variantes ne sont pas autorisées.

La Commune de La Seyne sur Mer se réserve la faculté de mettre en œuvre, le cas échéant, les dispositions de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique.

### **D.4 Renseignements complémentaires**

Pour tous renseignements complémentaires, je vous invite à prendre contact avec :

- renseignement technique :

. Monsieur BABOULIN Loic

Tél. : 07 78 43 48 58 – 04 94 06 91 38

Mail : loic.baboulin@la-seyne.fr

- renseignement administratif :

Madame VIGNAU Diane

Tél. : 06 82 84 58 - 04 94 06 94 67

Mail : diane.vignau@la-seyne.fr

### **D.5 Visite de site facultative**

Avant la remise de l'offre, les entreprises pourront procéder à la reconnaissance des lieux où doit être livré et installé le module.

Elles devront, pour ce faire, prendre contact avec Monsieur BABOULIN Loic afin de convenir d'une date de rendez-vous.

## **E – Caractéristiques principales du marché**

Le titulaire est réputé avoir accepté les présentes conditions générales et particulières d'achat en remettant son offre suite à la présente lettre de consultation.

### **E.1 Durée du marché**

Le délai de livraison et de pose du sanitaire est de 1 MOIS à compter de la date de notification du présent marché.

En tout état de cause, ce sanitaire devra être impérativement totalement installé et en service le mois de la rentrée scolaire, soit le mardi 30 septembre 2025 au plus tard.

## **E.2 Description technique**

### **E.2.1 Dimension du module :**

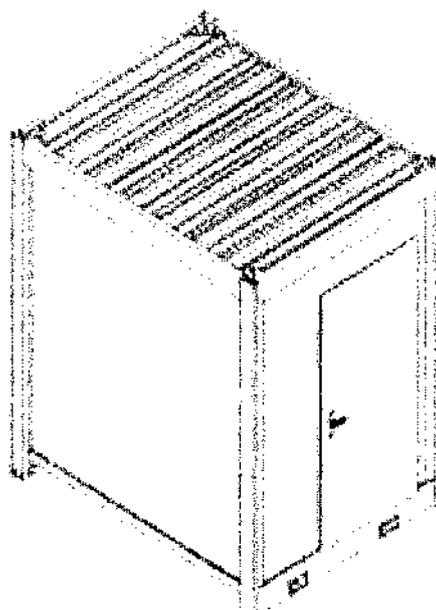
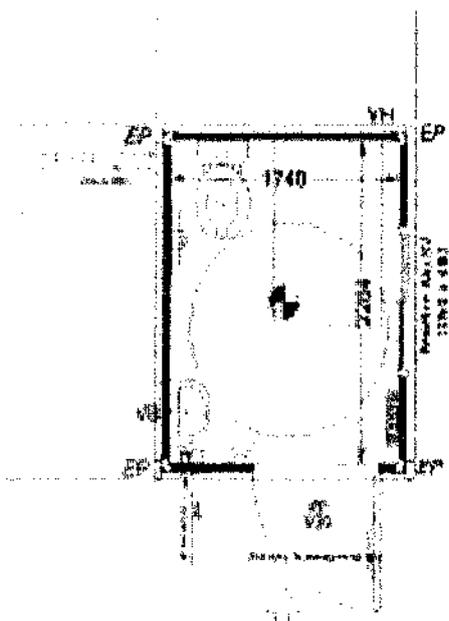
<b>MODULE TYPE M3</b>	<b>Dimensions</b>	<b>% inférieur de tolérance</b>	<b>% supérieur de tolérance</b>
Longueur	2,45 m	10	20
Largeur	2,00 m	15	20
Hauteur	2,55 m	5	10
Surface utile	5,00 m <sup>2</sup>	10	20

### **E 2.2 Descriptif du module :**

Ossature	<p>L'ossature doit être une structure galvanisée, assemblée aux coins par soudures, elle doit comprendre la descente des eaux pluviales qui est incorporée dans les cornières d'angle du module.</p> <p>L'ensemble de la structure est recouverte d'une peinture satinée polyuréthane, couleurs au choix du maître d'ouvrage.</p>
Plancher	<p>Le plancher possédera un classement au feu M3.</p> <p>Il est constitué dans sa partie inférieure d'une tôle galvanisée et de panneau en bois résistant à l'eau, dans sa partie supérieure il est recouvert d'un revêtement de sol souple avec pose remontée en plinthe.</p> <p>classement U 3 P 3 E 3 C 3.</p>
Toiture / Plafond	<p>La toiture est constituée d'une tôle galvanisée double feuille sur la partie extérieure, d'une isolation et d'une face intérieure en tôle métallique laquée.</p> <p>L'ensemble doit avoir un classement au feu M1 minimum.</p>
Parois	<p>Les parois sont constituées de tôles pré laquées face intérieure et extérieure et d'une isolation centrale. L'ensemble doit avoir un classement au feu M2 minimum.</p>
Ouvertures Extérieures	<p>La porte est pleine, avec une largeur de passage 930 mm, une serrure à condamnation avec bouton moleté à l'intérieur, et manœuvre par bec de cane, et ouverture vers l'extérieur (tirant droit).</p> <p>Les fenêtres ont un cadre en aluminium avec verre dépoli et barreau ou grille de protection en aluminium .</p>
Installations électriques	<p>L'installation est constituée d'un point lumineux type Hublot commandé par détecteur de présence, protégé par un disjoncteur installé dans un tableau électrique.</p>

	<p>Possibilité d'une prise de courant 16A 2P+T également protégée. Raccordement électrique du module dans un boîtier étanche IP55 avec bornier, placé sur la face arrière du module.</p>
Installations sanitaires	<p>L'installation comprend les attentes de raccordements arrivée et départ, eau froide et eaux usées, le circuit eau froide est équipé d'une vanne d'arrêt et d'un réducteur de pression. Les raccordements eau froide et eaux usées se font sur la face arrière du module (pas de raccordements sous bloc) Elle est constituée d'un lave main (hauteur maximale 85 cm au dessus) sans colonne avec robinet mélangeur temporisé, d'un WC type PMR avec cuvette et chasse d'eau incorporée, abattant à couvercle, d'un distributeur de papier WC et d'une barre de soutien / appui à hauteur normalisée.</p>
Divers	<p>Deux grilles d'aération Un ferme porte Un verrou de porte WC avec indicateur de si signe « occupé / vacan » Une poubelle</p>

### E 2.3 Exemple de module :



### E.3 Règlement des prestations

Les prestations seront réglées par application d'un prix global et forfaitaire, en euros.

Les prix du présent marché sont hors taxes et sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **MAI 2025**. Ce mois est appelé « Mois zéro ».

#### **E.4 Modalité de variation des prix**

Le prix est ferme actualisable si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution des prestations. L'actualisation se fera alors aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de 3 mois à la date de début d'exécution des prestations.

Le prix est actualisable suivant les modalités ci-après :

- L'index de référence l choisi en raison de sa structure pour l'actualisation des prix des prestations faisant l'objet du marché correspond à : **Indice BT07** représente la valeur de l'indice « Ossature et charpentes métalliques »

L'index est publié :

- au Bulletin officiel du Service des prix et au Moniteur des Travaux Publics pour l'ensemble des index;  
- au Bulletin officiel du ministère en charge de l'équipement et au Moniteur des Travaux Publics pour l'ensemble des index.

L'actualisation est effectuée par application d'un coefficient donné par la formule :

$$C_n = I(d-3) / I(0)$$

dans laquelle :

- « d » représente la date de début d'exécution des prestations  
- « I(0) » et « I(d-3) » sont les valeurs prises respectivement au mois zéro et au mois d-3 par l'index de référence l du marché, sous réserve que le mois de début du délai contractuel d'exécution des travaux soit postérieur de plus de 3 mois au mois zéro.

#### **E.5 Pièces contractuelles**

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG FCS, les pièces contractuelles du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement  
- la présente lettre de consultation (à l'exception de l'article D « Règlement de la consultation » et de son annexe)  
- le dossier technique transmis par le titulaire dans son offre, comprenant la fiche technique de l'équipement présentant la dimension et qualité de la structure (motorisation, mécanisme,...) et de photographies.  
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures courantes et Services, dans sa dernière version en vigueur.

Les éléments établis par la personne publique et le CCAG- priment sur toute autre clause établie par le titulaire.

En cas de contradiction entre les différentes pièces contractuelles, il sera fait application du document ou de l'interprétation la plus favorable au pouvoir adjudicateur.

En tout état de cause et sauf stipulation contractuelle contraire, aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par le titulaire ne pourra s'intégrer au présent contrat. Il en est ainsi sans que cette liste soit exhaustive, des conditions d'achat du titulaire, des conditions de vente du titulaire, des conditions figurant sur ses factures, devis, des conditions énoncées dans ses documents commerciaux.

#### **E.6 Pénalités**

Par dérogation aux dispositions de l'article 14 du CCAG-FCS, des pénalités pourront être appliquées au titulaire sans mise en demeure préalable :

- En cas de retard dans le délai d'exécution des prestations : 100 € par jour calendaire de retard.

## **E.7 Présentation des demandes de paiement**

Le titulaire doit dématérialiser ses factures et les envoyer directement par voie électronique à la Ville, **quel que soit la taille de son entreprise**.

A cette fin de dématérialisation, la collectivité est connectée à la solution **Chorus Pro**.

Cette solution technique mutualisée et gratuite est proposée aux entreprises et aux établissements publics à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr/>

Les modalités de transmission et le contenu des demandes de paiements dématérialisées sont indiqués sur le site.

La facture comprendra les mentions suivantes :

1° La date d'émission de la facture ;

2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture : Ville de La Seyne sur Mer n° SIRET : 218 301 265 00011 ;

3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;

4° le numéro d'engagement Coriolis

4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, les références du contrat ou le numéro de l'engagement attribué par le système d'information financière et comptable du destinataire de la facture ;

5° La désignation du payeur, avec l'indication, pour les personnes publiques, du code d'identification du service chargé du paiement : pour les marchés de la Direction des Bâtiments Communaux : "BATCOM" ;

6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;

7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ; Si la facture fait référence à un devis, celui-ci doit l'accompagner

8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ; ne pas omettre de fournir les prix révisés et de rappeler, le cas échéant la formule

9° Le montant total de la facture, le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;

10° L'identification, le cas échéant, du représentant fiscal de l'émetteur de la facture ;

11° Le cas échéant, les modalités de règlement ;

12° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

## **E.8 Assurances**

Le titulaire fournira la preuve d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité et couvrant l'ensemble de la mission, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution.

Il devra également justifier qu'il est couvert par une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant l'exécution des prestations objets du marché en cours de validité.

## **E.9 Clause de réexamen**

Dans le cadre de l'article R-2194-1 du Code de la Commande Publique, le présent marché public pourra être modifié, après transmission des justificatifs par le titulaire et après silence gardé par le pouvoir adjudicateur au de là de 5 jours ouvrés à compter de cette réception , sans qu'il soit besoin de l'acter par avenant dans les circonstances suivantes :

### **- Changement de la dénomination sociale de l'entreprise.**

En cas de changement de dénomination sociale intervenant en cours d'exécution du marché, l'entreprise est tenue de communiquer au pouvoir adjudicateur une attestation expliquant ce

changement, et tout justificatif le cas échéant. Cette attestation sera annexée à tout document (demande de paiement, etc...) qui ferait apparaître ce changement de dénomination.

**- Changement des coordonnées bancaires de l'entreprise.**

En cas de changement des coordonnées bancaires intervenant en cours d'exécution du marché, l'entreprise est tenue d'en informer le pouvoir adjudicateur et de lui communiquer un nouveau RIB. Ce nouveau RIB annule et remplace le précédent RIB et devient contractuel.

**- Changement d'adresse**

En cas de changement de localisation géographique, d'adresse de l'entreprise et de changement du numéro SIRET intervenant en cours d'exécution du marché, l'entreprise est tenue de communiquer au pouvoir adjudicateur une attestation expliquant ce changement, et tout justificatif le cas échéant.

**- Disparition d'un indice d'actualisation de prix**

En cas de disparition d'un indice d'actualisation de prix, dans le cas où aucun indice de substitution n'est préconisé, un nouvel indice est choisi par la personne publique avec l'accord du titulaire et par échange de courrier.

**- Modifications et ajouts suite à une évolution réglementaire et/ou normative**

En cours d'exécution, une évolution de la réglementation ou des normes applicables au présent marché peut avoir pour effet de rendre obligatoire la modification de l'offre consistant en la modification des prestations, prévus en annexe à l'acte d'engagement.

**- Modifications de TVA**

En cours d'exécution, une évolution de la TVA applicable peut avoir pour effet de rendre obligatoire la modification de l'offre consistant en la modification du coût de TVA et du montant TTC de l'offre, fixés à l'acte d'engagement. Le montant TTC modifié du marché annule et remplace le précédent montant TTC de l'offre et devient contractuel.

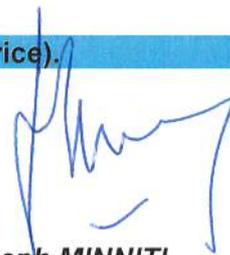
**E.10 – PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES**

Par dérogation aux articles 5.2.3 des CCAG, dès lors que la prestation permet le traitement de données personnelles, le titulaire déclare parfaitement connaître et appliquer les obligations fixées par les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

A *La Seyne*

, le *7.7.2025*



**Joseph MINNITI**  
**Maire de La Seyne sur mer**

## ANNEXES

### Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- La présente lettre de consultation
- Le formulaire DC1
- Le formulaire DC2
- L'Acte d'engagement

### Documents à produire

**Le dossier à remettre comprendra les pièces suivantes :**

#### Éléments relatifs à la candidature :

*Documents relatifs à la déclaration de candidature :*

**1) La lettre de candidature (DC1 joint)** remplie.

*Documents relatifs à l'analyse de la capacité économique et financière :*

**2) Le document DC2 joint rempli** (notamment le chiffre d'affaire global du candidat)

*Documents relatifs à l'analyse de la capacité technique et professionnelle :*

**3) La liste des principales prestations exécutées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date le destinataire public ou privé (pouvant être établie dans le document DC2). Des références de plus de 3 ans pourront également être prises en compte.**

#### Éléments relatifs à l'offre :

**4) L'Acte d'Engagement** et ses annexes éventuelles, qui doivent être complétés, et signés. Après analyse de l'offre et éventuellement négociation, il sera demandé la signature originale de l'Acte d'Engagement au candidat pressenti. En toute hypothèse, les candidats sont réputés engagés sur leur offre pendant toute la durée de validité des offres.

**5) Le ou les documents relatif(s) aux pouvoirs ou délégations de pouvoir**, de la personne habilitée à signer l'Acte d'Engagement et à engager le candidat ou chaque membre du groupement au moment de la remise de offre.

**6) Le dossier technique** comprenant la fiche technique de l'équipement présentant la dimension et qualité de la structure (motorisation, mécanisme,...) et de photographies.

Nota: la remise d'une offre vaut engagement et acceptation sur les pièces contractuelles visées dans la présente lettre de consultation.